



Assedic et fonction publique hospitalière

Par **Djib92**, le **14/11/2008** à **13:00**

Bonjour à tous,rnrnJ'ai un cas un peu particulier à vous présenter. J'ai été muté professionnellement à Nantes (secteur privé), ma conjointe qui est infirmière titulaire de la fonction publique avec qui je suis pacsé, à fait une demande de mutation auprès du CHU de Nantes pour me suivre. Un dossier a été ouvert mais toujours pas d'entretien. Pour information le CHU est en restructuration budgétaire, ils ont mis dehors les contractuels et en ce moment ils s'attaquent eux pré-retraites.... Le service RH n'a pas les budgets pour recruter et aucunes infos ne circulent quant au déblocage de cette situation sur 2009. Pour cette raison, ma conjointe a obtenue une disponibilité de droit au 01/01/09, pour éventuellement travailler dans le privé. Suite à de nombreuses demandes auprès d'établissements, elle n'a reçu aucunes réponses. rnrnNous souhaiterions savoir, si :rnrn- elle pouvait bénéficier des Assedics (elle a travailler 1 an ds le secteur privé)rn- quelqu'un sait ce qu'il se passe au CHU de NANTESrn- quelqu'un avait d'autres solutions....rn- des personnes ou conseils ou institutions à contacterrnrnMerci d'avance pour vos lumières d'expert....!

Par **domi**, le **14/11/2008** à **14:44**

[fluo]Djib92rnVoir ses messagesrnNouveau membrernrnrnInscrit : 07/08/2008rnMessages : 3
Le 07/08/2008 02:22 rnBonjour, rnrnMon amie est mutée en tant qu'infirmière à la Reunion le 1er Novembre. Pour la suivre, je compte démissionner pour mutation (démission légitime) afin de toucher les Assedics. Pour info, nous allons nous Pacser le 18/08/08 et je dois démissionner le 19/10/08. Je voulais savoir si j'allais bien pouvoir percevoir les allocations ARE. Merci de votre réponse[/fluo rnrn[[s]b]rn aux dernières nouvelles votre amie devait partir à la reunionet vous deviez démissionner.....[/b]/[s]rnrn[fluo]Mon amie est mutée en tant qu'infirmière à la Reunion le 1er Novembre. Pour la suivre, je compte démissionner pour mutation (démission

légitime) afin de toucher les Assedics. Pour info, nous allons nous Pacser le 18/08/08 et je dois démissionner le 19/10/08. Je voulais savoir si j'allais bien pouvoir percevoir les allocations ARE. Merci de votre réponse[/fluo]

Par **Djib92**, le **14/11/2008** à **16:07**

En effet, mais suite à ma démission on m'a proposer une mutation à Nantes (notre région natale) avec un changement de poste et de rémunération. Que je ne pouvais refuser. C'est donc désormais ma compagne qui se trouve dans la situation inverse, que je vous ai décrite tout à l'heure. Voila voila